



Passe au tribunal pour attouchement

Par **miskalie**, le **08/02/2011** à **16:52**

Bonjour,
Voilà il y a 3 ans à peu près j'ai porté plainte contre une personne de ma "famille" pour attouchement. Nous passons au tribunal le mois prochain pour le verdict et je suis actuellement enceinte j'habite à 2h de route du palais de justice. Est-ce que je peux écrire une lettre au procureur lui expliquant que je pourrais pas venir car je suis beaucoup stressée et je veux pas perdre le bébé? Ou est-ce qu'il va reporter l'audience? Moi je veux que ça se termine vite. Et aussi je voulais savoir vu que je me suis trompé dans les dates quand il m'a fait ça et j'ai l'impression que personne ne croit et sachant qu'il a payé un bon avocat est-ce qu'il a plus de chance de gagner que moi? Et s'il lui donne raison il va se passer quoi pour moi?
Merci s'il vous plaît aidez-moi. J'en souffre chaque jour de plus en plus c'est dur j'ai besoin qu'on me dise.
Merci encore.

Par **mimi493**, le **08/02/2011** à **21:27**

Vous n'avez pas pris d'avocat pour votre partie civile?

Par **miskalie**, le **08/02/2011** à **21:44**

Oui mais je l'ai vu pas avant le 24 et pour moi ça fait super longtemps.

Par **mimi493**, le **09/02/2011** à **10:53**

Si vous avez pris un avocat, il faut l'appeler.